



16ème législature

Question N° : 10450	De M. Alexis Jolly (Rassemblement National - Isère)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Avenir de l'accord céréalier ukrainien	Analyse > Avenir de l'accord céréalier ukrainien.
Question publiée au JO le : 25/07/2023 Réponse publiée au JO le : 07/11/2023 page : 9998		

Texte de la question

M. Alexis Jolly interroge Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'état de l'accord céréalier concernant les denrées alimentaires ukrainiennes qui arrive à expiration. Cet accord, dont l'une des principales dispositions est la non-militarisation d'une voie maritime traversant la mer Noire, permet l'approvisionnement en céréales de très nombreux pays, notamment africains, et son non-renouvellement fait peser une grave insécurité alimentaire sur des populations nombreuses. Suite à la nouvelle attaque sur le pont de Kertch reliant la ville de Krasnodar à la Crimée, la Russie menace de ne pas renouveler cet accord, les drones navals ayant frappé cette infrastructure ayant emprunté le couloir maritime démilitarisé réservé à la circulation des marchandises. Il souhaite donc savoir dans ce contexte quel rôle la France peut jouer pour permettre la prolongation de ces accords profitables à toutes les parties au conflit et aux pays dont la sécurité alimentaire se trouve gravement menacée.

Texte de la réponse

La Russie a choisi, le 17 juillet, de dénoncer unilatéralement l'accord céréalier de la mer Noire qui avait permis d'exporter plus de 30 millions de tonnes de céréales, majoritairement à destination des pays les plus vulnérables. La France a dénoncé cette décision russe, et rejeté les tentatives de Moscou d'en faire porter la responsabilité à la communauté internationale. En imposant un blocus illégal aux ports ukrainiens, la Russie est seule responsable du blocage de la navigation dans cet espace maritime. En outre, la Russie conduit depuis plus de trois mois des frappes ciblant à dessein les infrastructures portuaires ukrainiennes qui entravent encore davantage les exportations agricoles du pays et mettent en péril la sécurité alimentaire mondiale. La France a systématiquement condamné ces frappes et mis en exergue la stratégie cynique de la Russie qui cherche à accroître les recettes issues de ses propres exportations en créant des perturbations sur le marché mondial et en limitant l'offre de céréales ukrainiennes, le tout au dépend des pays importateurs, notamment du Sud. La France continuera, avec ses partenaires, ses efforts visant à réduire les risques d'insécurité alimentaire pesant sur les populations les plus vulnérables à travers le monde, notamment en renforçant le dispositif des corridors de solidarité de l'Union européenne, qui ont d'ores et déjà permis l'exportation de plus de 40 millions de tonnes de céréales ukrainiennes. Elle soutient également pleinement les efforts de l'Ukraine pour établir un canal de navigation sécurisé en mer noire afin d'y faire circuler les navires céréaliers.